

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis au siège de la CCSE de la Commune de Paimboeuf, sous la présidence de Yannick MOREZ, convoqués le neuf juin deux mille vingt-trois, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents :

Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame KERGREIS Emilie, Madame PACAUD Dorothee, Monsieur RICOUL Gildas, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Hervé GENTES

Conseillers en exercice : 13 - Quorum : 7 – Présents : 13 – Pouvoirs : 0 – Votants : 13

DEC2023-075 - RESSOURCES HUMAINES : CRÉATIONS DE POSTES DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES

LE BUREAU de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire,

VU l'article L5211 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-271 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2021, portant délégation d'attributions au Bureau Communautaire, au Président ou aux Vice-Présidents ayant reçu délégation,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer des postes afin de permettre de réaliser les avancements de grades pour l'année 2023,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : Il est proposé de créer les postes suivants **au 1^{er} juillet 2023** :

- Un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet,
- Trois postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Trois postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26,43/35^{ème}),
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,

- Un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (29,12/35^{ème}),
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (21,88/35^{ème}).

Les postes précédents seront supprimés après avis du Comité Social Territorial.

ARTICLE 2 : Les crédits sont inscrits au Budget Principal.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale et le Receveur de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pièce jointe à lister : néant		
Adopté à l'unanimité des membres présents		
Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023		
Le Secrétaire de séance, Hervé GENTES 		Le Président, Yannick MOREZ 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20230615-DEC2023075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2023



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis au siège de la CCSE de la Commune de Paimboeuf, sous la présidence de Yannick MOREZ, convoqués le neuf juin deux mille vingt-trois, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents :

Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame KERGREIS Emilie, Madame PACAUD Dorothee, Monsieur RICOUL Gildas, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Hervé GENTES

Conseillers en exercice : 13 - Quorum : 7 – Présents : 13 – Pouvoirs : 0 – Votants : 13

DEC2023-076 - RESSOURCES HUMAINES : SUPPRESSIONS DE POSTES

LE BUREAU de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire,

VU l'article L5211 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-271 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2021, portant délégation d'attributions au Bureau Communautaire, au Président ou aux Vice-Présidents ayant reçu délégation,

CONSIDÉRANT la nécessité de toiler le tableau des effectifs suite aux mouvements de personnel,


CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité Social Territorial,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : Il est proposé de supprimer les postes cités en tableau annexe, au 1^{er} juillet 2023.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale et le Receveur de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Suppression	Création	Motif	Affectation
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (15/20 ^{ème})	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (17/20 ^{ème})	Des heures complémentaires étaient régulièrement effectuées. Mise à niveau du poste et adaptation du grade par rapport à l'agent recruté	Ecole Intercommunale de musique
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Adjoint d'animation à temps complet	Départ d'un agent. Recrutement d'un nouvel agent sur autre grade	Enfance
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (19,39/35 ^{ème})	Adjoint d'animation à temps non complet (19,39/35 ^{ème})	Départ d'un agent. Recrutement d'un nouvel agent sur autre grade	Enfance
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Départ d'un agent. Recrutement d'un nouvel agent sur autre grade	Ressources Humaines
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint technique à temps complet	Départ d'un agent. Recrutement d'un nouvel agent sur autre grade	Petite Enfance
Technicien à temps complet	Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Départ d'un agent. Recrutement d'un nouvel agent sur autre grade	Environnement
Ingénieur territorial à temps complet	Agent de maîtrise principal à temps complet	Départ d'un agent. Recrutement d'un nouvel agent sur autre grade	Informatique
Auxiliaire de Puériculture principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Educateur de jeunes enfants à temps complet	Suite décès d'un agent, requalification du poste : recrutement à lancer	Petite enfance

Pièce jointe à lister : néant		
Adopté à l'unanimité des membres présents		
Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023		
Le Secrétaire de séance, Hervé GENTES 		Le Président, Yannick MOREZ 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20230615-DEC2023076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis au siège de la CCSE de la Commune de Paimboeuf, sous la présidence de Yannick MOREZ, convoqués le neuf juin deux mille vingt-trois, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents :

Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame KERGREIS Emilie, Madame PACAUD Dorothee, Monsieur RICOUL Gildas, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Hervé GENTES

Conseillers en exercice : 13 - Quorum : 7 – Présents : 13 – Pouvoirs : 0 – Votants : 13

**DEC2023-077 - RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DE POSTE POUR LE
REEMPLACEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT DU SERVICE RESSOURCES
HUMAINES**

LE BUREAU de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire,

VU l'article L5211 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-271 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2021, portant délégation d'attributions au Bureau Communautaire, au Président ou aux Vice-Présidents ayant reçu délégation,

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer temporairement un agent du service commun RH momentanément indisponible,

CONSIDÉRANT la candidature d'un agent de maîtrise principal titulaire exerçant les missions recherchées et acceptant un détachement temporaire d'un an pour effectuer ce remplacement,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : Il est proposé de créer, **au 1^{er} juillet 2023**, un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

ARTICLE 2 : Les crédits sont inscrits au Budget Principal.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale et le Receveur de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pièce jointe à lister : néant		
Adopté à l'unanimité des membres présents		
Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023		
Le Secrétaire de séance, Hervé GENTES 		Le Président, Yannick MOREZ 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20230615-DEC2023077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis au siège de la CCSE de la Commune de Paimboeuf, sous la présidence de Yannick MOREZ, convoqués le neuf juin deux mille vingt-trois, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents :

Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame KERGREIS Emilie, Madame PACAUD Dorothee, Monsieur RICOUL Gildas, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Hervé GENTES

Conseillers en exercice : 13 - Quorum : 7 – Présents : 13 – Pouvoirs : 0 – Votants : 13

DEC2023-078 - RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN POSTE POUR LE SERVICE ANIMATION JEUNESSE

LE BUREAU de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire,

VU l'article L5211 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-271 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2021, portant délégation d'attributions au Bureau Communautaire, au Président ou aux Vice-Présidents ayant reçu délégation,

CONSIDÉRANT la mobilité d'un agent d'animation vers un autre service pour exercer des fonctions administratives et la nécessité de le remplacer sur son emploi d'origine,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : Il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet au 1^{er} juillet 2023.

ARTICLE 2 : Les crédits sont inscrits au Budget Principal.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale et le Receveur de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pièce jointe à lister : néant

Adopté à l'unanimité des membres
présents

Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 Juin 2023

Le Secrétaire de séance,
Hervé GENTES



Le Président,
Yannick MOREZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20230615-DEC2023078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis au siège de la CCSE de la Commune de Paimboeuf, sous la présidence de Yannick MOREZ, convoqués le neuf juin deux mille vingt-trois, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents :

Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame KERGREIS Emilie, Madame PACAUD Dorothee, Monsieur RICOUL Gildas, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Hervé GENTES

Conseillers en exercice : 13 - Quorum : 7 – Présents : 13 – Pouvoirs : 0 – Votants : 13

**DEC2023-079 - RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATIONS DE POSTES
POUR L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE**

LE BUREAU de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire,

VU l'article L5211 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-271 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2021, portant délégation d'attributions au Bureau Communautaire, au Président ou aux Vice-Présidents ayant reçu délégation,

CONSIDÉRANT les besoins identifiés pour assurer les cours à l'école intercommunale de musique pour la rentrée scolaire 2023/2024, les départs en retraite d'un professeur mis à disposition par la mairie de Paimboeuf et de deux professeurs de notre établissement, la mutation d'un professeur de notre établissement, et le besoin d'un régisseur,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des modifications de postes en conséquence en tenant compte des recrutements en cours,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : Il est proposé de créer, au 1^{er} septembre 2023 :




- Un poste d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (14/20^{ème}),
- Un poste d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (7,25/20^{ème}),

- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (15/20^{ème}),
- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (8,75/35^{ème}).

Les postes laissés vacants suite aux changements de temps de travail ou en fonction des candidats recrutés feront l'objet d'une suppression de poste après avis du Comité Social Territorial.

ARTICLE 2 : Les crédits sont inscrits au Budget Principal.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale et le Receveur de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pièce jointe à lister : néant		
Adopté à l'unanimité des membres présents		
Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023		
Le Secrétaire de séance, Hervé GENTES 		Le Président, Yannick MOREZ 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20230615-DEC2023079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2023



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis au siège de la CCSE de la Commune de Paimboeuf, sous la présidence de Yannick MOREZ, convoqués le neuf juin deux mille vingt-trois, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents :

Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame KERGREIS Emilie, Madame PACAUD Dorothee, Monsieur RICOUL Gildas, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Hervé GENTES

Conseillers en exercice : 13 - Quorum : 7 – Présents : 13 – Pouvoirs : 0 – Votants : 13

DEC2023-080 - ATTRIBUTION DU MARCHE D'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LE BUREAU de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire,

VU l'article L5211 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-271 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2021, portant délégation d'attributions au Bureau Communautaire, au Président ou aux Vice-Présidents ayant reçu délégation,

CONSIDÉRANT la publicité envoyée le 10 février 2023 et Publiée dans au BOAMP le 12/02/23 (23-20148) et au JOUE le 15/02/23 (097735-2023),

CONSIDÉRANT la commission d'appel d'offres réalisée le 07/06/2023 qui valide le rapport d'analyse des offres.




DECIDE

ARTICLE PREMIER : D'attribuer le marché au groupement Cittanova SAS (Nantes) mandataire avec Sinopia SARL (Nantes) et SELARL Le Roy – Gourvennec – Prieur (Brest) pour un montant de 282 564,62 € TTC tranche ferme et 4320,00 € TTC tranche optionnelle (étude loi Barnier).

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 : Le Président ou son représentant est autorisé à signer l'ensemble des pièces se rapportant à la passation, à l'exécution et au règlement du marché.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale et le Receveur de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pièce jointe à lister : néant		
Adopté à l'unanimité des membres présents		
Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023		
Le Secrétaire de séance, Hervé GENTES 		Le Président, Yannick MOREZ 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20230615-DEC2023080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis au siège de la CCSE de la Commune de Paimboeuf, sous la présidence de Yannick MOREZ, convoqués le neuf juin deux mille vingt-trois, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents :

Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame KERGREIS Emilie, Madame PACAUD Dorothee, Monsieur RICOUL Gildas, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Hervé GENTES

Conseillers en exercice : 13 - Quorum : 7 – Présents : 13 – Pouvoirs : 0 – Votants : 13

DEC2023-081 - MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTEME DE SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION EDR

LE BUREAU de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire,

VU l'article L5211 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-271 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2021, portant délégation d'attributions au Bureau Communautaire, au Président ou aux Vice-Présidents ayant reçu délégation,

CONSIDÉRANT la cyberattaque et la nécessité de mettre en place une nouvelle politique de sécurité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de conclure un contrat avec la société BECYCURE comprenant les prestations suivantes :

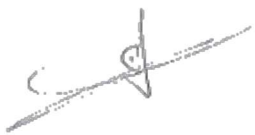


- EDR Harfanglab en mode managé 24/7 BeAnalyse (en remplacement de l'anti-virus) pour les 50 serveurs et 450 ordinateurs 56 000 €HT par an
- SIEM IBM QRadar (radar de log) pour les 50 serveurs 13 000€HT par an
- Service d'expertise avancée - Investigation avancée et RIS - Expertise RUN 29 500€HT par an
- Service BUILD EDR et SIEM (reconstruction) 24 000€ HT pour l'année 2023.

ARTICLE 2 : Le contrat est signé pour une durée de trois ans à compter de la signature.

ARTICLE 3 : Monsieur Le Président ou son représentant, est autorisé à signer l'ensemble des pièces se rapportant à la passation, à l'exécution et au règlement de ce contrat.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale et le Receveur de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

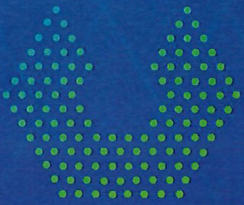
Pièce jointe à lister : Contrat société BECYCURE du 16.06.23		
Adopté à l'unanimité des membres présents		
Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 23 juin 2023		
Le Secrétaire de séance, Hervé GENTES 		Le Président, Yannick MOREZ 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20230615-DEC2023081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2023



B E C Y U R E

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU SUD ESTUAIRE

Proposition commerciale

Service EDR Managé 24/7

SOC XDR Hybride – IBM QRadar

Expertise avancée



**CAMPUS
CYBER**
ASSOCIÉ

JUIN 2023

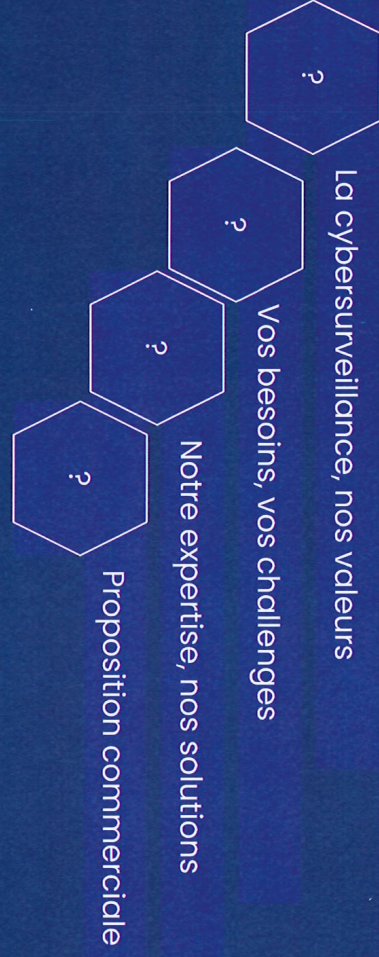
Jérôme Lanniaux – Directeur Commercial
www.becyure.com



REPUBLIQUE FRANÇAISE

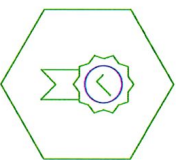


Sommaire



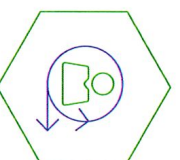
Nos valeurs

Résolument orienté vers les services liés à la cybersécurité et fort d'un retour d'expérience de nos consultants de plus de 20 ans, notre volonté est de vous proposer des solutions intégrantes des technologies de pointe, une équipe d'experts techniques et fonctionnels centrée sur l'orientation des résultats.



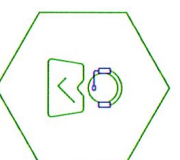
Expertise
Certifications techniques

ISO 27 001-002
ITIL
IBM Security



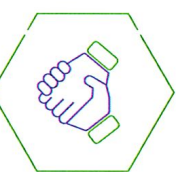
Agilité
Réactivité

Une équipe d'experts à
taille humaine proche
de vos équipes



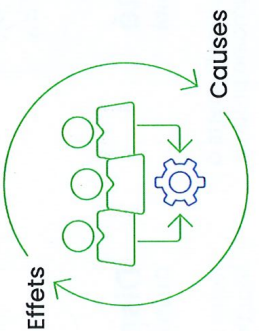
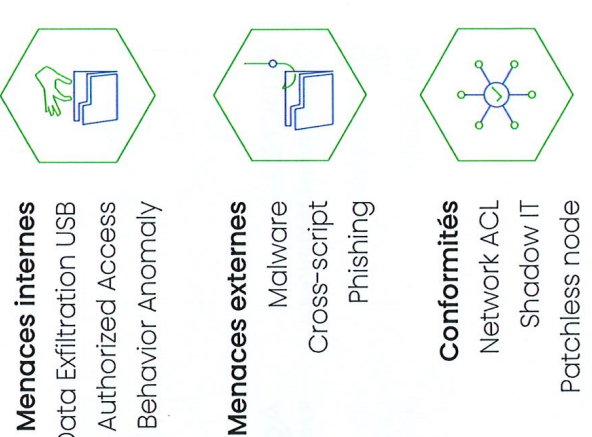
Disponibilité
Customer centric

Notre écoute et notre
réactivité au cœur de
notre approche

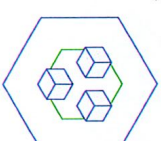


Engagement
Orientation résultats

Des services orientés
résultats adaptés à vos
besoins



Infrastructures
Indisponibilité
Vol de données



Business
Amendes
Perte CA

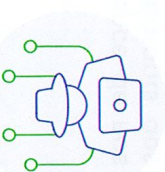


Image
Perte de confiance
Réputation



La cybersurveillance

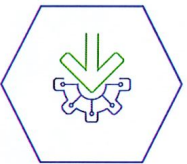
L'impact d'une attaque peut être critique pour votre entreprise. La cybersurveillance permet de déjouer les scénarios malveillants des hackers.



Notre expertise

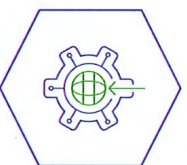
La transformation digitale et l'usage des services cloud génère une augmentation exponentielle des supports numériques, sources de **données sensibles** pouvant être la **cible d'actions malveillantes**. Dans ce contexte, **l'impact** d'une attaque peut s'avérer critique pour votre entreprise.

La cybersurveillance, en s'appuyant sur des **méthodes de détection et d'investigation**, permet de déjouer ces cyberattaques ! C'est le cœur de métier de Becycure.



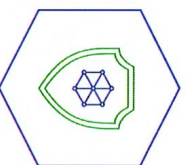
Intégration de solution

Des solution "clé en main" avec engagement de résultats



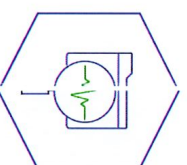
Services externalisés

Tout notre retour d'expérience dans nos services BeAnalyse



Conseil

Nos experts vous accompagnent sur des missions de conseil, RSSI (France, Belgique), délégué, PSSI, AMOA, MOE, etc.



Audit

Audits et adéquation aux recommandations de l'ANSSI dans le cadre du pack initial (France, Belgique).
Audit RGPD, tests d'intrusion, Audits de cyber résilience



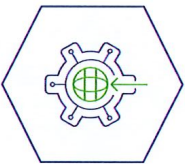
Prestation d'accompagnement – Expertise avancée

SIEM IBM QRadar sur un périmètre de 50 serveurs

EDR Harfanglab managé en 24/7 sur un périmètre de 500 devices

Solutions et services pour assurer la cyberdéfense et la cybersurveillance

Vos besoins – vos challenges



Fonctionnement des services managés

SOC augmenté

La technologie et l'outillage de votre SOC augmenté.

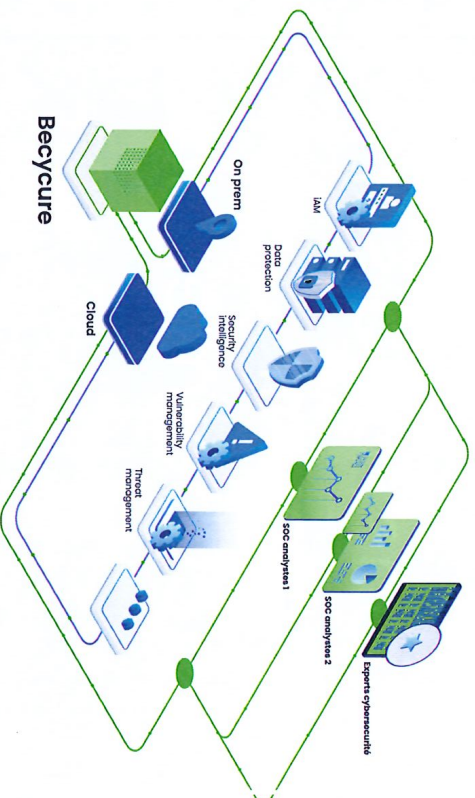
Agilité et flexibilité avec le choix d'un Service Cloud ou d'une architecture On Prem.

Dans votre cas, la solution IBM QRadar on premise et la solution EDR Hdranglab en mode Service Cloud

BeAnalyse as a service

Des experts au service de la sécurité de votre SI en mode externalisé, selon votre besoin :

- SOC Analystes 1 et 2
- Experts cybersécurité



Optimisation des coûts de pilotage de la cybersécurité



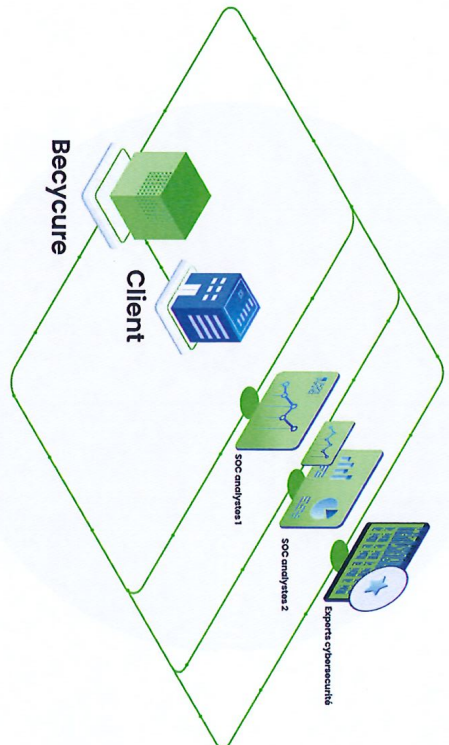
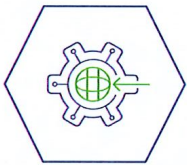
Agilité accrue pour faire face aux cybermenaces et aux cyberattaques



Flexibilité de vos équipes pour faire face aux évolutions

Des solutions “as a service”
pour se prémunir
contre les cybermenaces

BECYCURE



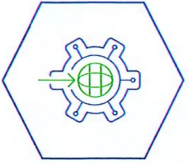
BeAnalyze des experts en mode externalisé

- ✓ Analyse des alertes et des menaces sur l'EDR
- ✓ Investigations sur les incidents détectés (prestation expertise avancée)
- ✓ Contextualisation et qualification.
- ✓ Gestion des escalades & suivi de plan d'action.
- ✓ Mise en place de reporting (KPIs).
- ✓ Recommandations pour l'amélioration des capacités de détection.

Le service BeAnalyze

Un service de délégation de SOC Analystes

pour agir face au cybermenaces



Descriptif du service BeAnalyze

Le contexte

Description du service : BeAnalyze est un service **forfaitaire** d'externalisation de SOC Analystes et d'experts cybersécurité. C'est un service sur mesure qui intègre les prestations décrites dans les slides suivants

Couverture du service

24/7

Périmètre technique du service

EDR Harfanglab sur un périmètre de 500 devices

Hors périmètre :

La plate forme IBM QRADAR, internalisée et gérée par la communauté de communes du Sud Estuaire avec l'assistance de BECYCURE dans le cadre de la prestation Expertise avancée

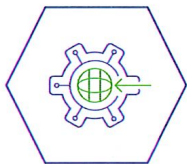
Engagement de moyens :

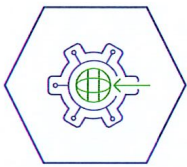
Un responsable de compte (gestion contractuelle, gestion des demandes d'évolutions)
Un expert technique
Une équipe de SOC Analystes

- Contrôles et prise en charge des alertes de sécurité - Gestion d'incidents de sécurité
 - Vérification du bon fonctionnement de l'EDR
 - Contrôle des notifications internes de la plateforme EDR / Signalement en cas d'anomalie
- Pilotage du service – profil expert cybersécurité**
- Pilotage du service
 - Préconisation pour l'amélioration des capacités de détection
 - Préconisation pour la diminution des faux positifs
 - Reporting
- Tâches quotidiennes – Analystes SOC Niveau 1**

Le contexte

Descriptif du service BeAnalyze





Descriptif du service

Expertise avancée

Description du service : Le service en régie d'expertise avancée cybersécurité

Couverture du service

Intervention à la demande

Périmètre technique du service

Plate forme IBM QRADAR et EDR Harfanglab

Engagement de moyens :

Un responsable de compte (gestion contractuelle, gestion des demandes d'évolutions)
Un expert cybersécurité – expert IBM QRadar – expert Harfanglab

Accompagnement Expertise avancée

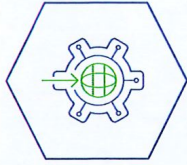
un package de jours annuel pour gérer les

opérations de maintenance et l'amélioration

continue de la plate-forme SIEM et de l'EDR.

Investigation avancée et assistance lors de la

réponse à incident de sécurité



Descriptif du service

Expertise avancée

Tâches réalisable dans le cadre de la prestation de la prestation d'expertise XDR :

- Application des mises à jours sur la plate forme IBM QRadar et de l'EDR Harfanglab
- Prise en compte des demandes d'amélioration continue :
 - Mise en oeuvre de use cases
 - Mise en oeuvre de nouveau DSM
 - Ajustement des règles existantes et des building blocks
 - Installation et maintenance des applications tiers
 - Gestion des Tickets d'incident avec le support IBM et Harfanglab
- Intervention d'expertise à la demande
- Investigations avancées à la demande
- Assistance à la réponse à incident de sécurité

Pourquoi BeAnalyse ?

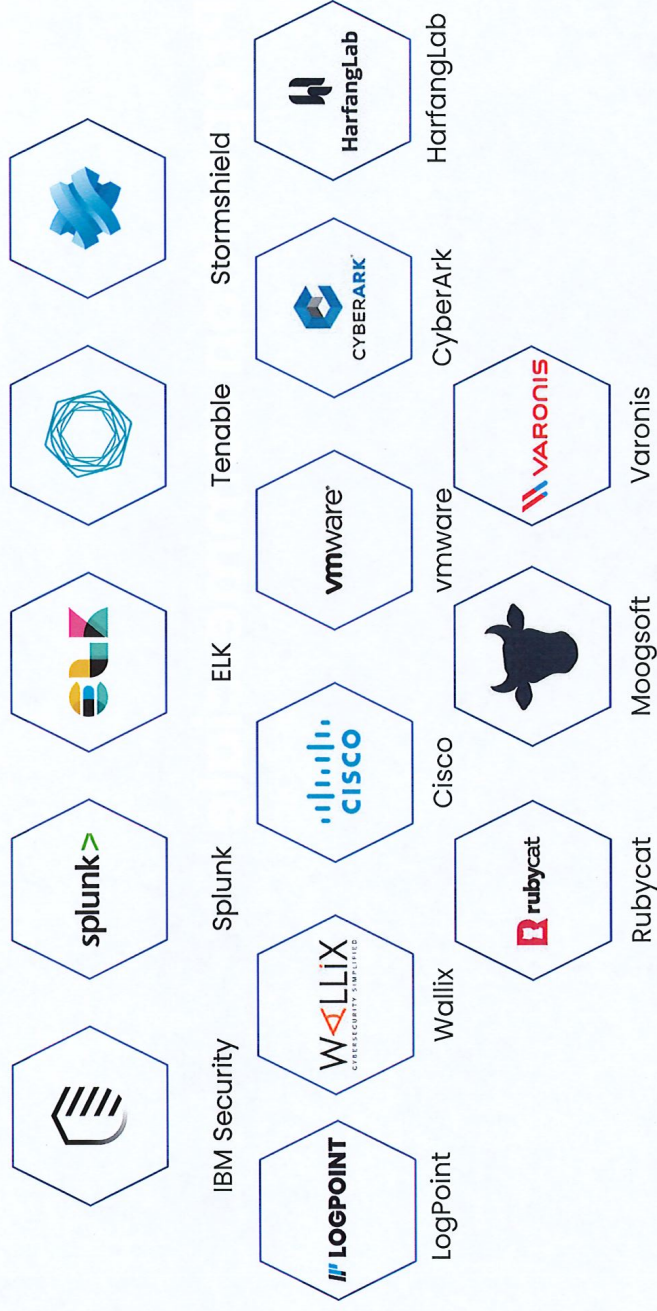
Permettre à vos équipes de **se focaliser** sur le coeur business

Accorder **plus de temps** à la gestion opérationnelle

Traiter **tous** les cyber **incidents détectés** par votre EDR

Exploiter 100% votre solution **EDR & SIEM QRadar** via notre prestation d'expertise avancée

Nos partenaires technologiques



Proposition commerciale
Une offre sur mesure adaptée à vos besoins



Proposition commerciale

Service 24/7 engagement 3 ans

Description	Prix en € HT
EDR Harfanglab en mode managé 24/7 BeAnalyse Licences Harfanglab en souscription Durée du service : <ul style="list-style-type: none">□ 36 mois Couverture du service : <ul style="list-style-type: none">□ 24/7□ 500 devices	56 000 € HT /an engagement 3 ans
SIEM IBM QRadar Licences IBM QRadar "plus" en souscription Durée du service : <ul style="list-style-type: none">□ 36 mois Couverture du service : <ul style="list-style-type: none">□ 50 serveurs / volumétrie illimitée	13 000 € HT /an engagement 3 ans
Service d'expertise avancée - investigation avancée et RIS Investigation avancée et aide à la réponse à incidents <ul style="list-style-type: none">□ 25 jours / an	29 500 € HT / an
Total en € HT annuel (avec engagement 3 ans)	18 500 € HT / an

Une approche "as a service"
permettant de maîtriser les coûts



Un modèle simple et agile dimensionné en
fonction de vos besoins, dans votre cas l'EDR
Harfanglab managé en 24/7 et le SIEM IBM
QRadar



Un modèle économique agressif basée sur
notre savoir faire et notre expertise
technique



Modèle économique

Conditions

Conditions de facturation

: 100% à la commande soit 122 500 € HT
: 98 500 € HT la deuxième année
: 98 500 € HT la troisième année

Conditions de paiement

: 30 jours date de facturation
: 30 juin 2023

Validité de l'offre

Coordonnées bancaires

IBAN : FR76 1695 8000 0150 7854 5936 033
BIC : QNTOFFRPPXXX

Le client : Communauté de Communes du Sud-Estuaire,

Fait à : Paimboeuf le 16 juin 2023

Lu et approuvé, bon pour accord (signature et cachet entreprise)

Le 1er Vice-Président Lu et approuvé, bon pour accord
Raymond CHARBONNIER



24 000 € HT

Total en € HT

24 000 € HT

Prix en € HT

Description

Service build EDR et SIEM

Prestation d'expertise en régie



20 jours

Deploiement de l'EDR sur les devices a la charge du GHU Paris

Proposition commerciale

Service "build" pour la première année

